

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Points 6, 8, 9, 11, 15, 16, 17, 18 de l'ordre du jour

CRD18

Juillet 2022

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

53^{ème} Session

(Virtuelle)

4-8 juillet and 13 juillet 2022

(Position Marocaine)

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJET DE LMR POUR LES PESTICIDES DANS L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE A L'ETAPE 3 CX/PR 22/53/5

Le Maroc remercie JMPR pour les évaluations faites et pour la préparation des deux rapports (Regular et Extra).

Fipronil

Le Maroc exprime ses préoccupations pour l'avancement des LMRs du Fipronil vu que l'estimation JMPR montre que l'exposition alimentaire à long terme aux résidus de Fipronil peut présenter des problèmes de santé publique.

Chlorpyrifos

Le Maroc soutien la conclusion de la JMPR selon laquelle les essais contrôlés sur le terrain pour le chlorpyrifos sur l'aubergine ont été menés à un intervalle de retraitement significativement plus long et ne peuvent pas être utilisés pour l'estimation d'une limite maximale de résidus.

Cyperméthrines (including alpha- and zeta-cypermethrin)

Le Maroc soutien la conclusion de la JMPR selon laquelle les essais contrôlés sur le terrain pour les cyperméthrines sur l'aubergine ont été menés à un intervalle de retraitement significativement plus long et ne peuvent pas être utilisés pour l'estimation d'une limite maximale de résidus.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: COORDINATION DES TRAVAUX ENTRE LE CCPR ET LE CCRVDF: GROUPE DE TRAVAIL MIXTE CCPR/CCRVDF SUR LES COMPOSÉS À DOUBLE USAGE - ÉTAT DES TRAVAUX - CX/PR 22/53/10

Le Maroc remercie les Etats-Unis pour la préparation de document de travail.

Le Maroc se réjouit des efforts du groupe de travail électronique visant à générer les mécanismes qui pourraient être utilisés dans la collaboration entre le CCRVDF et le CCPR pour l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) harmonisées pour les composés à double usage.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DIRECTIVES RELATIVES AUX COMPOSÉS PRÉSENTANT DE FAIBLES RISQUES POUR LA SANTÉ PUBLIQUE QUI PEUVENT ÊTRE EXEMPTÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS CODEX OU QUI N'ENGENDRENT PAS DE RÉSIDUS (A L'étape 7). CX/PR 22/53/11

Le Maroc remercie le Chili, l'Inde et les États-Unis d'Amérique ainsi que tous les pays et organisations du groupe de travail électronique pour la préparation de document de directive.

Le Maroc soutient l'avancement du projet de directives relatives aux composés présentant de faibles risques pour la santé publique qui peuvent être exemptés de l'établissement de limites maximales de résidus codex ou qui n'engendrent pas de résidus.

Néanmoins, le Maroc suggère deux propositions :

Critère 2 : Substances pour lesquelles il n'est pas possible d'établir de distinction entre l'exposition associée à leur utilisation en tant que pesticide et leurs niveaux d'exposition environnementale pertinents ou leurs autres

Proposition : Un examen au cas par cas est nécessaire en tenant compte des spécificités des substances allergènes et des niveaux d'exposition pour protéger les populations vulnérables aux allergènes.

Critère 4. Microorganismes qui ne présentent pas de risque pour la santé humaine ou animale

Proposition : Pour le cas des substances microbiennes (à base des bactéries), un examen au cas par cas est nécessaire en tenant compte de leur sensibilité aux antibiotiques.

Le Maroc note que l'exemption des composés à faible risque de LMR encouragerait l'utilisation de ces composés dans le domaine de la protection des cultures et des produits végétaux, et faciliterait d'avantage le commerce international des produits alimentaires.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA GESTION DES COMPOSÉS NON ÉTAYÉS NE PRÉSENTANT PAS DE RISQUE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE POUR UN EXAMEN PÉRIODIQUE CX/PR 22/53/13

Le Maroc remercie l'Australie, l'Inde et le Kenya ainsi que tous les pays et organisations ayant participé au groupe de travail électronique pour la préparation de document de travail.

Le Maroc soutient la proposition présentée dans le document ainsi que les différentes actions pour la gestion des composés non soutenus et ne présentant pas de risque pour la santé publique, et devant faire l'objet d'une réévaluation périodique.

Le Maroc salue tout particulièrement les actions visant le renforcement des capacités des membres du Codex afin de satisfaire aux exigences des évaluations de la JMPR.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LE SUIVI DE LA PURETÉ ET LA STABILITÉ DES MATÉRIAUX DE RÉFÉRENCE CERTIFIÉS POUR LES PESTICIDES MULTI-CLASSES AU COURS D'UN STOCKAGE PROLONGÉ CX/PR 22/53/17

Le Maroc remercie l'Inde, l'Argentine et l'Iran ainsi que tous les pays et organisations ayant participé à la préparation de document de discussion.

La durée de conservation limitée, la diminution de la pureté avec le temps et le coût récurrent élevé sont des contraintes majeures auxquelles sont généralement confrontés les laboratoires, notamment dans les pays en développement, pour la détermination qualitative et quantitative des résidus de pesticides dans les aliments. Pour un laboratoire qui maintient les MRC (Matériel de référence certifié) dans des conditions de stockage meilleures que celles recommandées par le fabricant (c'est-à-dire une température inférieure à celle recommandée et sans exposition à la lumière et à l'humidité), le taux de dégradation des MRC est considérablement minimisé.

Le Maroc soutient le travail sur la surveillance de la pureté et de la stabilité du MRC des pesticides multi-classes pendant le stockage prolongé.

Le Maroc estime que cette question mérite d'être approfondie et il est favorable à l'établissement d'un groupe de travail électronique avec un mandat arrêté par le CCPR.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'ATTÉNUATION DES INCIDENCES COMMERCIALES LIÉES À L'UTILISATION D'INHIBITEURS ENVIRONNEMENTAUX EN AGRICULTURE CX/PR 22/53/18

Le Maroc salue l'initiative de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie de proposer un nouveau document de travail sur l'utilisation des inhibiteurs environnementaux en agriculture pour réduire la production de gaz à effet de serre comme le méthane ou la libération d'azote soluble dans les cours d'eau ou les aquifères.

Dans certaines régions du monde, les inhibiteurs de production de méthane et les inhibiteurs des émissions d'oxyde nitreux sont utilisés.

Proposition :

Notant que l'un des rôles de CCPR est d'établir des LMR pour les contaminants environnementaux et industriels présentant des similitudes chimiques avec les pesticides dans des denrées alimentaires ou des groupes de denrées alimentaires spécifiques, le Maroc suggère d'élaborer une liste des inhibiteurs et leurs utilisations en plus de l'éventualité de les retrouver dans les produits destinés à l'alimentation humaine ou animale afin que le CCPR décide de la pertinence de ces inhibiteurs par rapport à l'expertise et aux pratiques actuelles du CCPR. Cette question devra aussi être renvoyée pour l'examen du CCRVDF.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR: DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LA MODIFICATION**DE LA PORTION DES PRODUITS À LAQUELLE S'APPLIQUENT LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS CODEX ET QUI EST SOUMISE À L'ANALYSE - GROUPE 14 (FRUITS DIVERS À PEAU NON COMESTIBLE). CX/PR 22/53/19**

Le Maroc salue l'initiative de l'Equador pour la préparation de document de discussion.

Le Groupe 14 « Fruits Tropicaux et Sous Tropicaux Divers à Peau Non Comestible » regroupe plus de 70 fruits. Dans la plupart des cas, la peau des produits du groupe 14 est enlevée.

Le Maroc note que dans certains cas la peau des fruits du groupe 14 est comestible (ex : avocat, kiwi, banane, figue de Barbarie,...) notamment à l'état de produits transformés. En plus, il convient de noter qu'actuellement, il y a des tendances pour la consommation de pelures de certains fruits pour leurs vertus (très riches en vitamines et en sels minéraux).

Le Maroc estime que cette question mérite d'être approfondie et il est favorable à l'établissement d'un groupe de travail électronique avec un mandat arrêté par le CCPR.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR: DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'AMÉLIORATION DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES DE LA JMPR ET DU CCPR AFIN DE RÉSOUDRE LE RETARD DES ÉVALUATIONS ET RÉPONDRE À LA DEMANDE FUTURE D'ÉTABLISSEMENT DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DE PESTICIDES DU CODEX CX/PR 22/53/20

Le Maroc salue l'initiative de CropLife International pour la préparation de document de travail.

Le Maroc note le défi pour le CCPR et la JMPR d'entreprendre un examen d'un nombre élevé de composés à la fois de manière rapide et efficace. Cela nécessite des ressources financières et des experts supplémentaires pour la JMPR.

Il est évident que de nombreux pays ont fixé des milliers de LMR qui n'existent pas au Codex, Le Maroc est favorable à chercher une solution pour adopter des CXL pour de nouveaux composés plus respectueux à la santé du consommateur et aussi pour de nouveaux usages notamment les usages mineurs.

Le Maroc soutient le rétablissement du groupe de travail électronique pour identifier les solutions possibles pour réduire l'arriéré des évaluations et répondre à la demande des CXLs.